Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 21 février 2008
2008-018

Le gouvernement du Canada nomme les membres du groupe d'experts chargé d'examiner la réglementation des valeurs mobilières

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a annoncé aujourd'hui la composition d'un groupe d'experts chargé de formuler des conseils et des recommandations au sujet de la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

« Je demande au groupe d'experts de mettre au point un modèle de projet de loi commune sur les valeurs mobilières qui créera un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux », a déclaré le ministre Flaherty. « Ces travaux s'appuieront sur les mesures positives adoptées ces dernières années par l'ensemble de nos partenaires, y compris les provinces, les territoires et les organismes de réglementation, sur l'apport des groupes du secteur privé et sur les pratiques exemplaires internationales », a précisé le ministre Flaherty.

Le groupe d'experts présentera des recommandations et des conseils indépendants aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux sur la meilleure voie à suivre pour améliorer la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

Le groupe d'experts sera présidé par l'honorable Tom Hockin, C.P., ancien ministre d'État (Finances) et ancien président de l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Les autres membres sont :

- Ian D. Bruce, chef de la direction de Peters & Co. Limited;
- Denis Desautels, cadre résident à l'Université d'Ottawa et ancien vérificateur général du Canada;
- Hal Kvisle, président et chef de la direction de TransCanada Corporation;
- Dawn Russell, c.r., professeure adjointe et ancienne doyenne de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie;
- Terry Salman, président du conseil, président et chef de la direction chez Salman Partners Inc.;

- Heather Zordel, associée à Cassels Brock & Blackwell LLP.

Les personnes suivantes ont été nommées aujourd'hui à titre de conseillers spéciaux auprès du groupe :

- Howard Davies, directeur de la London School of Economics et ancien président du conseil de la Financial Services Authority (FSA) du Royaume-Uni;

- David Green, conseiller en affaires internationales au Financial Reporting Council du Royaume-Uni et ancien cadre supérieur à la FSA;

- Peter W. Hogg, c.r., expert-conseil invité chez Blake, Cassels & Graydon LLP et professeur émérite de la Osgoode Hall Law School de l'Université York.

Le groupe d'experts pourra compter sur les services d'un secrétariat modeste ainsi que d'autres ressources professionnelles.

Le groupe d'experts remettra son rapport final et son modèle de projet de loi sur les valeurs mobilières au ministre Flaherty et aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières d'ici la fin de 2008. Les travaux du groupe cibleront cinq grandes questions :

1. les objectifs, les principes et les mesures de rendement nécessaires pour créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux;

2. le meilleur moyen pour le Canada de promouvoir et de faire progresser une réglementation proportionnée et davantage fondée sur des principes;

3. la manière dont cette réglementation pourrait faciliter l'amélioration des activités d'application de la loi et être renforcée de ce fait même;

4. la manière d'instaurer cette approche de réglementation dans le cadre d'un système de passeport ou celui centré sur un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières fonctionnant en vertu d'une loi-type commune;

5. le cheminement de transition, y compris les principales étapes et les principaux échéanciers, à prévoir afin d'apporter les changements proposés au contenu, à la structure et à l'application de la réglementation.

L'annonce d'aujourd'hui s'intègre au plan *Créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux*, le plan du gouvernement concernant les marchés de capitaux, publié dans le cadre du budget de 2007.

Le mandat du groupe d'experts et les notices biographiques de son président, de ses membres, de ses conseillers et du directeur exécutif de son secrétariat paraissent en annexe du présent communiqué.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.

Notices biographiques

Président

L'honorable Tom Hockin, C.P.
Ancien ministre d'État (Finances) et ancien président de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC)

M. Hockin a dirigé l'IFIC et le Canadian Institute of Financial Planning de 1994 à 2006. Il a été administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés, de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, de l'Association canadienne des marchés des capitaux et d'autres organismes bénévoles. À titre de député et de ministre d'État (Finances), il a dirigé la publication du livre bleu intitulé *Le secteur financier : nouvelles directions* qui a paru en décembre 1986 et la conclusion de l'Accord Hockin-Kwinter, portant sur la réglementation des activités liées aux valeurs mobilières dans les institutions financières sous réglementation fédérale. À titre de ministre du Commerce international, il était le ministre fédéral responsable de la négociation des accords en marge de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), en 1993. Ancien professeur, il a signé plusieurs articles érudits et quatre ouvrages. Il a reçu un doctorat honorifique en commerce de l'Université Ryerson en 2006 pour sa contribution à la vie publique et universitaire, et pour son travail bénévole. M. Hockin est titulaire d'un diplôme en administration de l'Université Western Ontario, ainsi que d'une maîtrise en administration publique et d'un doctorat en sciences politique de l'Université Harvard.

Membres

Ian D. Bruce
Chef de la direction, Peters & Co. Limited

M. Bruce a travaillé pendant six ans pour un important cabinet canadien de comptables agréés avant de devenir conseiller en placements en 1983. Il s'est joint à Peters & Co. Limited en 1998 après avoir occupé des postes de haut niveau chez RBC Dominion valeurs mobilières et Marchés des capitaux Scotia. M. Bruce est l'un des administrateurs et des membres du Comité de direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, et il est membre du Conseil des mécènes de la Fondation de l'Hôpital pour enfants de l'Alberta. Il a aussi été membre de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, administrateur de la firme Taylor NGL LP, ainsi qu'administrateur et membre du Comité de direction de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Il a été élu Fellow of the Chartered Accountants en 2004. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario, ainsi qu'un brevet de comptable agréé.

Denis Desautels O.C., FCA
Cadre résident, Université d'Ottawa

M. Desautels a été vérificateur général du Canada de 1991 à 2001. Auparavant, il a travaillé pendant 27 ans chez Ernst and Young, en plus d'être associé principal du bureau de Montréal et directeur régional des services de consultation pour la province de Québec et la Région de la capitale nationale. M. Desautels est membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, du National Awards in Governance Advisory Committee du Conference Board du Canada et du Conseil du doyen de l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa. Diplômé de l'Université McGill, M. Desautels est président du conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada et il siège au conseil d'administration de Bombardier Inc., du Groupe Jean Coutu (PJC) Inc., de CARE Canada et du Centre de recherches pour le développement international.

Hal Kvisle
Président et chef de la direction, TransCanada Corporation

M. Kvisle est président et chef de la direction de TransCanada Corporation, une importante société nord-américaine du secteur de l'énergie spécialisée dans le transport du gaz naturel et la production d'énergie, depuis 2001. Il s'est joint à TransCanada en 1999 à titre de vice-président directeur, Commerce et expansion des affaires. M. Kvisle siège au conseil d'administration de TransCanada Corporation, de la Banque de Montréal et de Conservation de la nature Canada, et il a été président du Conseil des gouverneurs du Mount Royal College. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary et d'un baccalauréat en sciences (génie) de l'Université de l'Alberta. Avant d'entrer chez TransCanada, il a travaillé pour le compte de Fletcher Challenge Energy et de Dome Petroleum.

Dawn Russell, c.r.
Professeure adjointe, ancienne doyenne de la Faculté de droit, Université Dalhousie

M^{me} Russell a pratiqué le droit des affaires et des valeurs mobilières pendant cinq ans au sein du cabinet Stewart McKelvey Stirling Scales, de Halifax, avant de passer à l'enseignement du droit. Elle a été doyenne de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie pendant neuf ans et elle est présentement professeure adjointe à cette même institution. Elle a coprésidé la Commission de réforme du droit de la Nouvelle-Écosse entre 1995 et 2002, et elle siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés. M^{me} Russell a aussi été membre du Groupe Crawford sur un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada, établi par le gouvernement de l'Ontario en 2005 pour élaborer un modèle d'organisme commun de réglementation des valeurs mobilières.

Terry Salman
Président du conseil, président et chef de la direction, Salman Partners Inc.

Salman Partners Inc. est une société d'investissement institutionnel offrant une gamme complète de services, qui a des bureaux à Vancouver, Calgary et Toronto. Avant de fonder cette société en 1994, M. Salman a contribué à l'expansion des activités de Nesbitt Thomson dans l'Ouest canadien, aux États-Unis et dans la ceinture du Pacifique. Il a travaillé chez Nesbitt Thomson pendant 21 ans, atteignant le poste de premier vice-président et de directeur. M. Salman est membre du Comité consultatif de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, ancien président de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et ancien gouverneur de la Bourse de Vancouver. Il siège en outre au conseil d'administration de nombreux organismes de bienfaisance.

Heather Zordel
Associée, Cassels Brock & Blackwell LLP

M^me^ Zordel travaille au sein du groupe des valeurs mobilières chez Cassels, et plus précisément dans les domaines des finances intégrées et du respect de la réglementation des valeurs mobilières. Elle s'occupe de la mise en marché des produits structurés ainsi que de fonds d'investissement. Elle inscrit les sociétés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX, et aide les sociétés publiques à se conformer aux exigences des bourses et des commissions des valeurs mobilières. En plus d'exercer le droit, M^me^ Zordel est directrice adjointe et directrice pédagogique du programme de maîtrise en droit des valeurs mobilières de la Osgoode Hall Law School. Au cours de sa carrière, elle a aussi travaillé pendant plusieurs années à la Bourse de Toronto. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan, ainsi que d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de la Osgoode Hall Law School.

Conseillers spéciaux

Howard Davies
Directeur, London School of Economics (LSE)

M. Davies, qui est directeur de la LSE depuis 2003, est l'ancien président du conseil d'administration de la Financial Services Authority (FSA) du Royaume-Uni. On considère qu'à ce dernier titre, M. Davies a été l'un des principaux architectes du regroupement, à un seul organisme, de la réglementation des services financiers du Royaume-Uni, qui relevait auparavant de neuf organismes distincts. Au fil de sa carrière, il a aussi été sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, conseiller spécial du chancelier de l'Échiquier et directeur général de la Confederation of British Industry. M. Davies est titulaire d'un baccalauréat en histoire et en langues modernes du Merton College (Oxford) et d'une maîtrise en sciences (sciences de la gestion) de la Stanford Graduate School of Business.

David Green
Conseiller, Affaires internationales, Financial Reporting Council (FRC)

M. Green a été chef de la coordination de la politique internationale et des affaires de l'Union européenne au Bureau du président du conseil de la Financial Services Authority de 1998 à 2004, après une carrière de 30 ans à la Banque d'Angleterre. Il est aujourd'hui conseiller du FRC, l'organisme indépendant de réglementation du Royaume-Uni chargé de promouvoir la confiance dans la gouvernance et les rapports des entreprises, et il a participé de près à l'élaboration du système de réglementation européen. M. Green est également secrétaire de l'International Forum of Independent Audit Regulators. Il est diplômé du Corpus Christi College, de Cambridge, et titulaire d'une maîtrise en sciences (économie financière) du University College of North Wales.

Peter W. Hogg, c.r.
Professeur émérite, Osgoode Hall Law School, Université York

M. Hogg est l'auteur de l'ouvrage de droit constitutionnel le plus renommé publié au Canada; il est présentement expert-conseil invité chez Blake, Cassels & Graydon LLP. Après des études à l'Université de Nouvelle-Zélande et à la Harvard Law School, il a enseigné en Nouvelle-Zélande et en Australie. Il est devenu professeur à la Osgoode Hall Law School en 1970 pour ensuite en être le doyen de 1998 à 2003. M. Hogg a été conseiller auprès du gouvernement du Canada, des gouvernements de l'Ontario et d'autres provinces, de comités législatifs, ainsi que de divers organismes publics, organisations autochtones et cabinets d'avocats privés. Il a travaillé comme avocat en marge d'un certain nombre d'affaires constitutionnelles, dont 13 ont été entendues par la Cour suprême du Canada.

Secrétariat
David Murchison, directeur exécutif

M. Murchison a été le représentant du ministère des Finances du Canada à New York de 2002 à 2007 alors qu'il gérait les relations avec la communauté financière et fournissait des conseils stratégiques visant surtout le secteur financier. À titre de gestionnaire-conseil de 1994 à 2002, il a conseillé le ministère des Finances dans le domaine des marchés financiers et a participé à la gestion du programme des titres de détail du gouvernement. Auparavant, il a exploité une entreprise de taille moyenne à Toronto, tout juste après avoir occupé des postes de cadre de plus en plus importants à la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. M. Murchison est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université Queen's.

Mandat du
Groupe d'experts indépendant sur la réglementation des valeurs mobilières

Dans le budget de 2007, le gouvernement du Canada a présenté un plan visant les marchés de capitaux du pays, intitulé *Créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux.* La création de cet avantage exige un engagement commun en vue d'améliorer le contenu, la structure et l'application de la réglementation des marchés de capitaux.

Lors de leur réunion du 19 juin 2007, le ministre fédéral des Finances et les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières ont discuté de diverses façons d'améliorer la réglementation des valeurs mobilières. À la fin de la réunion, le ministre fédéral des Finances a annoncé que, parallèlement aux efforts déjà entrepris par les provinces et les territoires pour rationaliser et harmoniser la réglementation des valeurs mobilières, le gouvernement du Canada mettrait sur pied un groupe d'experts indépendant pour conseiller les ministres sur la manière optimale de procéder.

Le groupe d'experts s'inspirera des pratiques exemplaires de la communauté internationale et prendra appui sur les forces des marchés de capitaux canadiens. Il se penchera également sur les efforts déployés jusqu'à maintenant pour harmoniser et simplifier le système de réglementation du Canada.

Les propositions du groupe d'experts respecteront le système de partage des compétences en matière de réglementation des valeurs mobilières au Canada et permettront la participation volontaire des provinces et des territoires.

Le groupe d'experts examinera les éléments suivants et fournira des conseils à leur égard :

1. Les objectifs, les résultats et les mesures de rendement qui encadreront le mieux la réglementation des valeurs mobilières et la recherche d'un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux. Par exemple :

    - des marchés de capitaux efficients et concurrentiels qui contribuent à la croissance économique et à la prospérité,
    - l'intégrité des marchés et la protection des investisseurs,
    - la réduction du risque systémique.

2. Le meilleur moyen pour le Canada de promouvoir et de faire progresser une réglementation proportionnée et fondée davantage sur des principes, à partir des lois harmonisées existantes et des instruments de réglementation nationaux et

multilatéraux, en vue de créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux.

Le cadre de réglementation énoncera les principes de la réglementation qui, par exemple :

- se fondera sur des principes solides et clairs;
- ne sera appliquée que lorsqu'elle procure un avantage net concret;
- sera proportionnée afin de tenir compte de la composition particulière des marchés de capitaux canadiens, ainsi que des besoins et des capacités des petites et moyennes entreprises;
- favorisera l'intégrité et la confiance des investisseurs grâce à des marchés justes et transparents;
- sera soutenue par des mesures d'application proportionnées, efficaces et uniformes, prises en temps opportun;
- favorisera l'ouverture des marchés et la concurrence qui susciteront l'innovation et procureront des choix aux émetteurs et aux investisseurs;
- respectera ou dépassera les pratiques exemplaires et les normes mondiales et minimisera les obstacles à la circulation transfrontalière des capitaux;
- s'inspirera de la coopération réglementaire internationale;
- sera complétée par des efforts visant à accroître les connaissances financières des Canadiens pour qu'ils soient à même de faire des choix et de demander des conseils de manière éclairée.

Le cadre de réglementation peut également énoncer des principes de conduite des activités, comme ceux établis par l'Autorité en matière de services financiers du Royaume-Uni, par exemple :

- Intégrité – L'entreprise doit mener ses activités avec intégrité.
- Compétence et diligence – L'entreprise doit faire preuve de compétence et de diligence raisonnable dans la conduite de ses activités.
- Gestion et contrôle – L'entreprise doit prendre des mesures raisonnables pour organiser et contrôler ses activités de manière responsable et efficace et se doter de systèmes adéquats de gestion du risque.
- Prudence financière – L'entreprise doit conserver des ressources financières suffisantes.
- Comportement sur le marché – L'entreprise doit observer des normes adéquates de comportement sur le marché.
- Intérêts des clients – L'entreprise doit tenir dûment compte des intérêts de ses clients et traiter ces derniers avec équité.
- Communications avec les clients – L'entreprise doit tenir dûment compte des besoins en information de ses clients et leur transmettre des renseignements d'une manière claire, équitable et non trompeuse.
- Conflits d'intérêts – L'entreprise doit gérer équitablement les conflits d'intérêts, tant ceux survenant entre elle et ses clients que ceux entre deux clients.

- Clients : relations de confiance – L'entreprise doit prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce que ses conseils et ses décisions discrétionnaires soient adaptés à ses clients, qui sont en droit de compter sur son jugement.
- Actifs des clients – L'entreprise doit assurer une protection satisfaisante des actifs dont ses clients lui confient la responsabilité.
- Relations avec les organismes de réglementation – L'entreprise doit traiter avec les organismes de réglementation avec franchise et coopération et leur communiquer tout renseignement la concernant que ces organismes s'attendraient raisonnablement à recevoir.

3. La manière dont la réglementation proportionnée et fondée davantage sur des principes réussirait à faciliter l'amélioration des efforts d'application de la loi et à mieux les coordonner tout en étant renforcée par ces derniers, ce qui pourrait comprendre un tribunal distinct des valeurs mobilières.

4. La manière d'instaurer cette approche de réglementation dans un contexte de système de passeport ou d'organisme commun de réglementation des valeurs mobilières.

5. Un modèle de loi commune régissant les valeurs mobilières et un cheminement de transition, y compris les principales étapes et les principaux échéanciers, que les provinces et territoires participants pourraient adopter afin d'apporter les changements proposés au contenu, à la structure et à l'application de la réglementation, ce qui comprend :

    - la mise en place d'une loi;
    - la mise en œuvre des changements à la structure du système de réglementation, au besoin;
    - l'interaction avec les administrations non participantes et la possibilité pour ces dernières d'adhérer au régime à une date ultérieure.

Processus

Le groupe d'experts indépendant sera secondé par un petit secrétariat et il pourra au besoin recourir à des chercheurs et des conseillers.

Le groupe consultera les gouvernements et les organismes de réglementation. Il cherchera à mobiliser les organisations autoréglementées et les participants au marché et invitera le grand public à fournir des commentaires au moyen du site Web ou de présentations écrites.

Le groupe d'experts soumettra son rapport final au ministre fédéral des Finances et aux ministres provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières d'ici la fin de 2008.

Financement

Le gouvernement fédéral assurera le financement du groupe d'experts indépendant.